

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° 13 bis / 2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1:

Délégation de signature est donnée à M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- Convocations de la commission de la recherche du conseil académique,
- Actes relatifs à la préparation et au suivi des dossiers traités par la commission de la recherche du conseil académique,
- Délibérations de la commission de la recherche du conseil académique,
- Procès-verbaux des séances de la commission de la recherche du conseil académique.

ARTICLE 2:

Délégation de signature est donnée à M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- Convocations du conseil académique en formation plénière et restreinte,
- Ordre du jour des séances du conseil académique en formation plénière et restreinte,
- Actes relatifs à la préparation et au suivi des dossiers traités en conseil académique en formation plénière et restreinte,
- Délibérations du conseil académique en formation plénière et restreinte,
- Procès-verbaux des séances du conseil académique en formation plénière et restreinte.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- Notes et circulaires de l'UNS en matière de gestion des Ressources Humaines relatives a :
 - o l'attribution de la Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche,
 - o l'avancement de grade des enseignants-chercheurs,
 - o l'accueil des professeurs invités,
 - o la constitution des comités de sélections,
 - o l'attribution des Congés pour Recherche ou Conversion Thématiques,
 - o le suivi d'insertion des Maîtres de Conférences,
 - o le classement des enseignants-chercheurs,
 - o la titularisation des Maîtres de Conférences.

- Courriers de réponse aux contestations d'actes de gestion en matière de Ressources Humaines pour les actes suivants :
 - o attribution de la Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche,
 - o avancement de grade des enseignants-chercheurs,
 - o accueil des professeurs invités,
 - o constitution des comités de sélections,
 - o attribution des Congés pour Recherche ou Conversion Thématiques,
 - o suivi d'insertion des Maîtres de Conférences,
 - o classement des enseignants-chercheurs,
 - o titularisation des Maîtres de Conférences.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- Conventions de collaborateurs occasionnels,
- Conventions d'accueil de personnels extérieurs au sein d'une unité de recherche UNS,
- Conventions relatives aux Groupements De Recherche (GDR), Groupement De Recherche Internationaux (GDRI), Groupement d'Intérêt Scientifiques (GIS), aux Fédérations de Recherche (FR) aux Laboratoires Internationaux Associés (LIA),
- Demandes de subventions en réponse aux appels à projets Recherche, Innovation et/ou les appels à projets financés par le FEDER¹, le FSE², le FEADER³, le FEAMP⁴,
- Accords de confidentialité ou conventions relatives à la recherche,
- Courriers relatifs à la Recherche.

¹ FEDER : Fonds européen de développement régional

² FSE : Fonds social européen

³ FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

⁴ FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal confiées au Président de l'Université Nice Sophia Antipolis par la loi et les règlements en vigueur portant sur :
le CRB Recherche (453) et les services opérationnels suivants :

- SO 990C061 Sc Admin. DRV
- SO 993C032 Culture scientifique
- SO 453999C023 Soutien de base
- SO 453999C024 Préciput
- SO 453999C025 Autres crédits scientifiques
- SO 453N999P Pilotage recherche

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à M. Jeanick BRISSWALTER, vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique aux fins de signer au nom du président de l'université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents et notamment les contrats et bons de commandes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics de l'université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

ARTICLE 7 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il abroge l'arrêté n°54/2017 du 29/06/2017 et sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

ARTICLE 9 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 5 février 2018



Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Emmanuel TRIC

COPIES :

- M. le Recteur chancelier des universités
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable
- Mme la Directrice de la Direction de la Recherche et de la Valorisation
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- Intéressé

*Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents
aux Vice-présidents des conseils centraux*

Types de pièces
Pour la Préparation
Ouverture d'opération
Pour la Passation
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
PV d'admission des candidatures
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
Lettres aux candidats évincés (candidatures - offres)
Décision d'attribution et signature des marchés et des marchés subséquents aux accords-cadres
Pour l'exécution et le suivi
Déclarations de sous-traitance
Avenants
Mises au point
Décomptes de pénalités
Lettres de réclamation, de mauvaise exécution, de mise en demeure
PV de réception, d'ajournement, d'admission
Décomptes définitifs
Décision de résiliation
Certificat de cessibilité de créance
Demande de statistiques ou d'information